

GUIDE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS

Licence 1 / Grenoble
FACULTÉ DE DROIT - UGA

23
—
24

Sommaire

Mot du Doyen	3
Faculté de droit	4
Cycle d'accueil	6
Études, mode d'emploi	7
Décrypter un relevé de notes	10
Outils étudiants	12
Enseignements transversaux à choix	14
Parcours individualisés	15
S'ouvrir au monde	16
Services aux étudiants	17



Mot du Doyen

Bienvenue à la Faculté de droit de Grenoble !

En vous inscrivant à l'université pour continuer vos études dans l'enseignement supérieur, vous avez fait le choix d'un parcours de formation ambitieux qui vous destine à l'exercice de carrières professionnelles prestigieuses. Pour y parvenir, vous allez devoir vous adapter à un nouvel environnement et développer des qualités dans le travail qui sont indispensables à la réussite.

Ce nouvel environnement universitaire suppose que vous fassiez preuve d'autonomie et de volonté. Dans les efforts que vous allez entreprendre, vous ne serez pas seul : l'équipe pédagogique et administrative de la Faculté de droit sera à vos côtés.

Étudier à l'université, c'est travailler par soi-même et pour soi-même. Réussir sa première année à la Faculté de droit, c'est travailler sans relâche afin de découvrir le droit : ses origines, son contenu, ses méthodes, ses logiques. "Faire son droit", ce n'est pas seulement apprendre le droit : c'est comprendre comment les règles de droit se forment, s'articulent, s'appliquent.

Les enseignants-chercheurs et les enseignants de la Faculté ont pour mission de vous accompagner dans le début de votre parcours de formation universitaire, dès lors que vous faites, par vous-même, les efforts personnels indispensables à la réussite de votre année. Ce guide a pour objectif de vous présenter votre nouvel environnement et de vous permettre d'entamer votre année dans les meilleures conditions possibles.

Au seuil de cette nouvelle étape dans votre cursus et dans votre vie, nous vous souhaitons la bienvenue et une excellente année universitaire à la Faculté de droit de l'UGA !

Jean-Christophe VIDELIN, Doyen de la Faculté
Romain BOURREL, Vice-Doyen chargé de la licence



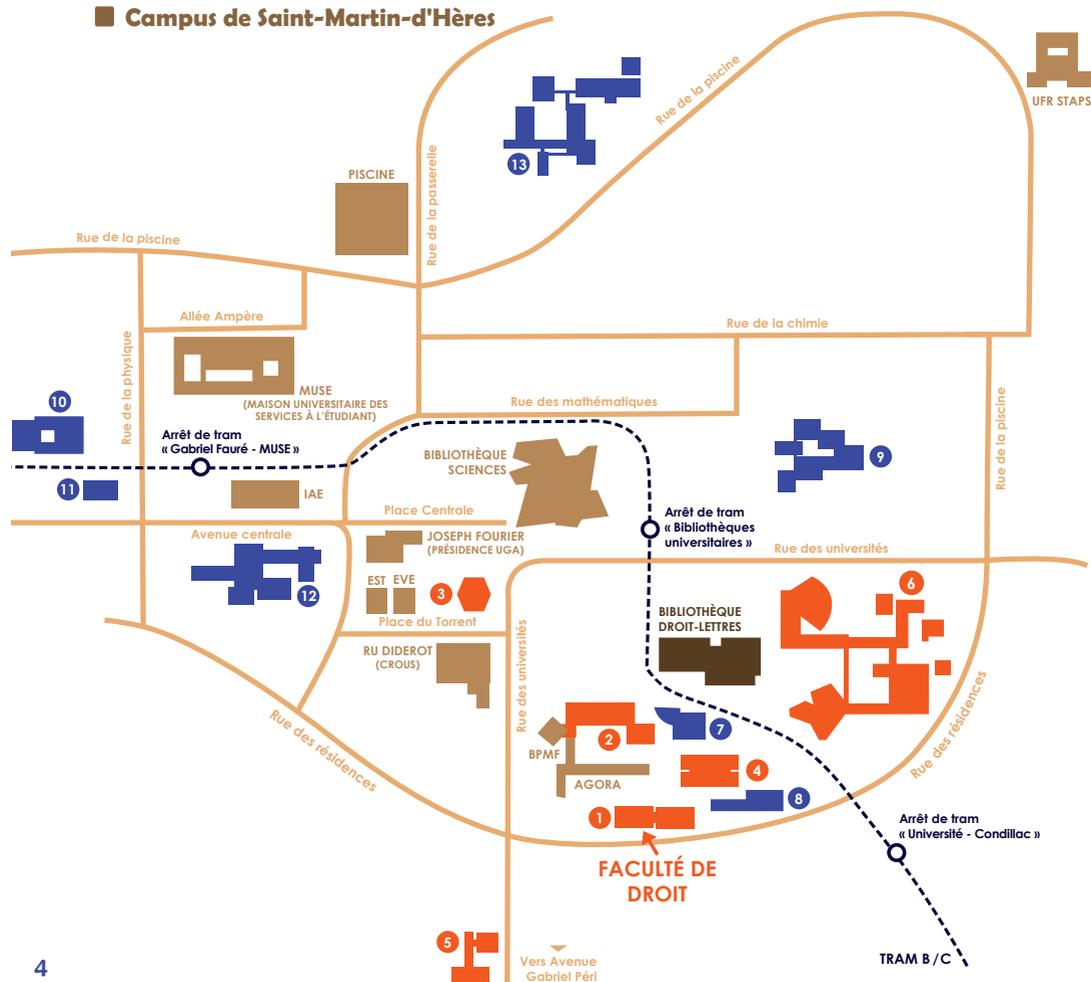
Faculté de droit

La Faculté de droit est une composante de l'Université Grenoble Alpes (UGA). Elle est présente sur les deux campus universitaires de Grenoble et Valence.

Le campus universitaire de Grenoble

À Grenoble, l'UGA est répartie sur 3 zones géographiques : Gières/Saint-Martin-d'Hères (où est implantée la Faculté de droit) ; centre-ville de Grenoble ; Presqu'île scientifique de Grenoble. Durant l'année, vous serez amené à vous rendre dans de nombreux bâtiments pour suivre vos cours ou passer vos examens sur le Campus de Saint-Martin-d'Hères.

Campus de Saint-Martin-d'Hères



Légende :

Principaux lieux de cours

- 1 **Faculté de droit** (salles TD - Ailes A et B)
- 2 **Galerie des amphis - BPMF** (amphis)
- 3 **Amphi Weil**
- 4 **Simone Veil** (salles TD)
- 5 **Les Alpilles** (salles TD)
- 6 **Stendhal** (amphis)

Lieux de cours secondaires

- 7 **CLV** - centre des langues vivantes (amphis et salles TD)
- 8 **BATEG** - Faculté d'économie (salles TD)
- 9 **BSHM** (amphi Michel Dubois)
- 10 **PHITEM** (amphis)
- 11 **MACI** (amphis)
- 12 **DLST** (amphis)
- 13 **BERGÈS** (amphi Craya)

Bibliothèque principale

Autres lieux

Le bâtiment de la Faculté

Le bâtiment de la Faculté de droit est composé de deux ailes (A et B) de 4 étages.

L'aile A est organisée comme suit :

- **Rez-de-chaussée** : accueil, **scolarité licence** et **scolarité EAD**
- **1^{er} étage** : **scolarité master** et salles de cours
- **2^e étage** : direction et services administratifs
- **3^e et 4^e étages** : enseignants-chercheurs

L'aile B est agencée de la manière suivante :

- **Rez-de-chaussée** : associations étudiantes, salles de cours et espace de travail libre
- **1^{er} étage** : salles de cours et espace de travail libre
- **2^e étage** : **scolarité IEJ**, pôle relations internationales, pôle professionnalisation et stages, salles de cours et espaces de travail libre
- **3^e étage** : enseignants-chercheurs et école doctorale sciences juridiques
- **4^e étage** : activités de recherche (CRJ), CESICE et centre de documentation recherche)

Les chiffres clés

- 4500** étudiants
- 35** formations dispensées
- 80** enseignants-chercheurs
- 40** personnels administratifs
- 3** centres de recherche
- 1** école doctorale



Cycle d'accueil



La première semaine de rentrée en licence 1 est consacrée à un cycle d'accueil pour vous aider à mieux intégrer les études supérieures et vous en donner les clés de compréhension.

Organisé par la Faculté et l'Université Grenoble Alpes, ce cycle vous permettra de vous familiariser avec de nombreux aspects de la vie étudiante :

- séances d'informations pédagogiques ;
- visite des différentes structures du campus ;
- présentation des outils informatiques et des services de la vie étudiante.

Profitez d'être en contact direct avec les responsables pour poser vos questions !

■ Le parrainage

L'insertion dans le rythme universitaire n'est pas toujours facile : autre environnement, autres habitudes de travail. Afin de faciliter votre adaptation à l'enseignement supérieur, la Faculté de droit a mis en place un programme de parrainage.

En tant que nouvel étudiant en 1^{re} année de licence vous serez encadré durant le cycle d'accueil et vos premières semaines à l'université par des étudiants plus expérimentés pour vous accueillir et vous informer.

■ Le cours d'introduction au droit

L'enseignement anticipé du cours d'introduction au droit à l'occasion du cycle d'accueil a deux objectifs. D'une part, il sert à vous familiariser avec les enseignements magistraux dispensés en amphithéâtre et à vous permettre, si besoin, de poser des questions à ce sujet à vos parrains. D'autre part, il a vocation à vous initier au vocabulaire et à l'environnement juridiques à travers une matière fondamentale.

■ La visite du campus

Au cours du cycle d'accueil, les parrains vous feront visiter les bâtiments du campus dans lesquels se trouvent les amphithéâtres, les salles de travaux dirigés et les salles de langues. Cette visite vous permettra également de situer les services de scolarité au sein de la Faculté de droit.

Les parrains vous aideront à localiser la plupart des services et des structures nécessaires à la vie étudiante : la bibliothèque universitaire Droit-Lettres, les restaurants universitaires...

N'oubliez pas de vous inscrire !

Une fois inscrit à l'université, ce n'est pas tout à fait fini !

Dès la rentrée, vous devrez également vous inscrire aux enseignements transversaux à choix (voir p.14).



Études, mode d'emploi



Les pages suivantes vous résumeront les principales règles de fonctionnement de votre année universitaire. Sachez toutefois qu'il existe 2 documents de référence, téléchargeables sur la plateforme Moodle (voir p.12) : le règlement des études (RDE) et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC). Ils récapitulent et détaillent toutes les modalités pratiques de votre scolarité.

■ Le déroulement de l'année

■ Comment ça marche ?

L'année universitaire est découpée en 2 semestres, chacun regroupant 3 ou 4 unités d'enseignements (UE), composées d'une ou plusieurs matières.

■ Unité d'enseignement

Les unités d'enseignement (UE) sont des regroupements de matières qui structurent la formation. Il y en a généralement trois :

- matières juridiques fondamentales ;
- matières juridiques complémentaires ;
- matières d'ouverture.

■ Bonification

Les matières à bonification sont facultatives. Il s'agit généralement d'enseignements de langues supplémentaires ou de sport. Elles peuvent être très pratiques pour obtenir des points en plus. En effet, seuls les points au-dessus de la moyenne comptent, ce qui peut parfois permettre d'augmenter légèrement votre moyenne pour atteindre, par exemple, une mention !

■ CM, TD : c'est quoi ?

Les enseignements sont répartis entre des cours magistraux et des travaux dirigés.

Les cours magistraux (CM) sont des enseignements délivrés en amphithéâtre, la présence n'y est pas contrôlée. Elle est cependant fortement recommandée, l'ensemble des notions à acquérir étant analysées par l'enseignant.

Les travaux dirigés (TD) sont des enseignements obligatoires organisés en petits groupes, où un chargé de TD développe les points traités en cours magistraux et les applique à travers différents exercices (commentaire d'arrêt, cas pratique, dissertation...).

Profitez des TD pour poser des questions, vérifiez que vous avez acquis les notions fondamentales du cours et les bonnes méthodes de travail. Les étudiants y sont moins nombreux et le contact direct avec l'enseignant est plus facile qu'en amphithéâtre. C'est aussi l'occasion de nouer des relations avec les autres étudiants du groupe et de travailler à plusieurs.

N'hésitez pas également à faire connaître vos obligations professionnelles si vous devez avoir un emploi parallèle, et informez vos chargés de TD de tout problème susceptible d'affecter le déroulement de vos études.

Les TD, c'est obligatoire ?

Oui, être présent en cours, c'est déjà réussir son année. Dans l'enseignement supérieur, la présence en TD est obligatoire et contrôlée. Le travail personnel est vérifié à travers la remise d'exercices réguliers et la participation orale est vivement attendue. Les travaux dirigés donnent lieu à une note de contrôle continu, qui représente 30% de la note finale, attribuée en fin de semestre.

Les absences en TD peuvent entraîner le statut de défaillant, empêchant l'étudiant de valider son semestre, et par conséquent son année. L'étudiant est déclaré défaillant :

- s'il est absent à trois séances de TD ou plus (*cette règle peut différer selon le parcours de licence choisi*) ;
- s'il est absent lors des examens.



Les évaluations

■ Contrôle des connaissances

Les compétences et les connaissances sont appréciées par un contrôle continu (travaux dirigés) et/ou par un examen terminal à l'issue de chaque semestre. Attention, certains examens sont anticipés dès le mois de novembre. Ne perdez donc pas de temps pour vous mettre au travail !

■ Sessions d'examens

Chaque semestre est validé par une session d'examens. Une session unique de rattrapage pour les deux semestres, appelée **seconde chance**, se déroule à la fin de l'année universitaire.

À noter que, toute note égale ou supérieure à la moyenne obtenue par l'étudiant pour une unité d'enseignement ou un semestre est définitivement acquise. Elle n'ouvre droit à aucun rattrapage (sauf renonciation à la compensation).

Soyez prudent : il n'existe qu'une seule session de rattrapage ! Quel que soit le motif, même s'il est justifié, aucun "rattrapage des rattrapages" n'est envisageable.



Obtenir votre année d'études

- **Valider une matière** : vous devez obtenir une note supérieure ou égale à 10/20.
- **Valider une UE** : vous devez obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'UE, par capitalisation ou par compensation entre matières.
- **Valider un semestre** : vous devez obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au semestre, par capitalisation ou par compensation entre UE. Attention, l'UE 1 (matières fondamentales) de chaque semestre ne peut pas être compensée par d'autres UE.
- **Valider une année / règle de la double moyenne** : vous devez obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'année, par capitalisation ou par compensation entre semestres **et** obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'UE 1 (matières fondamentales) de chaque semestre. Il s'agit de la règle de la double moyenne (*cette règle ne s'applique pas au parcours droit-langues*).
- **Les points du jury** : à chaque session d'examens, un jury peut accorder de manière très exceptionnelle, pour les étudiants très proches de la moyenne, des points supplémentaires permettant alors l'obtention d'une UE, d'un semestre ou de l'année d'études.

■ La réussite

■ Compensation

La compensation s'effectue :

- entre les matières d'une même unité ;
- entre les unités d'un même semestre - Attention, l'UE 1 (matières fondamentales) de chaque semestre ne peut être compensée par l'UE 2 et l'UE 3 de chaque semestre, conformément à la règle de la double moyenne (*cette règle ne s'applique pas au parcours droit-langues*) ;
- entre les semestres 1 et 2.

À noter que, pour améliorer vos résultats, il est possible de renoncer à la compensation entre UE à l'issue de la session 1, au sein d'un semestre, pour repasser toutes les matières de l'UE non acquise.

■ Comment lever la défaillance ?

Pour les absences aux TD : à la demande de l'étudiant et sur présentation d'un justificatif, le Doyen de la Faculté peut accorder une levée de défaillance.

Pour les absences aux examens : Seule la session de seconde chance organisée à la fin de l'année universitaire permettra de lever automatiquement la défaillance en première session. Attention, cette seconde session d'examens est votre dernière chance ! Une défaillance en seconde session entrainera automatiquement l'échec de votre année d'études.

■ Rattrapages : pensez stratégie !

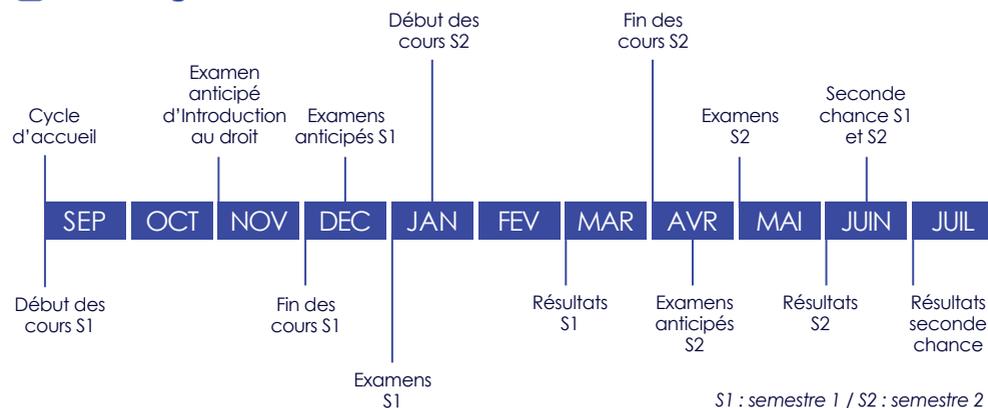
Les rattrapages ne concernent que les examens terminaux (et non les TD), faisant partie d'une unité non validée et dans un semestre non validé (sauf renonciation à la compensation).

La note obtenue lors de la session de seconde chance est définitive, même si elle est moins favorable que votre note initiale ! Réfléchissez donc stratégiquement aux choix des matières que vous souhaitez repasser pour atteindre la moyenne au semestre et à l'année.

■ Cas du redoublement

En cas de redoublement, les matières dont les notes sont supérieures ou égales à 10/20 sont acquises. De même, toute UE dont la moyenne est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise. Il s'agit de la **capitalisation**.

■ Chronologie de l'année





Décrypter un relevé de notes

1) Votre identité

Dans cette partie se trouve votre nom, prénom, numéro d'étudiant UGA, numéro INE (Identifiant National Étudiant), ainsi que l'année d'études concernée. Dans notre cas, il s'agit de la licence 1 en droit, pour le 1^{er} semestre.

N° Etudiant / INE **1**
Année et lieu de naissance
Inscrit en **Semestre 1 - 1A Licence en Droit**

Valeur crédit	Enseignements	Note/Barème	Pts jury	Résultat	Session
18	Unité 1 - Matières Juridiques Fondamentales	9,86 / 20		3 Ajourné	S1 2022/23
2	Droit des personnes	9,2 / 20		Ajourné	S1 2022/23
	Droit des personnes TD	12 / 20			S1 2022/23
	Droit des personnes Examen	8 / 20		Admis	S1 2022/23
	Droit constitutionnel général	10,65 / 20			S1 2022/23
	Droit constitutionnel général TD	11 / 20			S1 2022/23
	Droit constitutionnel général Examen	10,5 / 20			S1 2022/23
	Histoire des Institutions après 1789	9,75 / 20		Ajourné	S1 2022/23
	Hist. Inst. après 1789 TD	11,5 / 20			S1 2022/23
	Hist. Inst. après 1789 Examen	9 / 20			S1 2022/23
9	Unité 2 - Matières Juridiques Complémentaires	12,71 / 20		4 Admis	S1 2022/23
	Introduction au droit	17 / 20		Admis	S1 2022/23
	Relations internationales	7 / 20		Ajourné	S1 2022/23
3	Unité 3 - Matière d'Ouverture	Défaillance		5 Défaillant	S1 2022/23
	Grands problèmes économiques	Absence injustifiée		Défaillant	S1 2022/23
	Semestre 1 Total Points	Défaillance			S1 2022/23

30 **6** Résultat d'admission : Défaillance

Défaillant

2) Les enseignements

Chaque semestre est divisé en 3 ou 4 unités, contenant chacune une ou plusieurs matières.

Les matières peuvent être divisées en cours (examen) et TD (contrôle continu). C'est la moyenne des deux notes qui donne alors la moyenne de la matière. Les coefficients sont différents entre TD et cours.

En droit des personnes, l'étudiant a 12/20 en TD et 8/20 à l'examen du cours. Par le jeu des coefficients, le total ne donne pas 10/20, mais 9,20/20 !

Si vous cherchez plus de renseignements sur les cours ou les coefficients, n'oubliez pas de consulter les MCCC sur le catalogue de formation de l'UGA.

5) Résultat de l'Unité 3 : Défaillant

L'unité 3 n'est composée que d'une seule matière, et l'étudiant a été absent : il est donc défaillant. Il ne peut valider ni son semestre, ni son année.

6) Semestre défaillant

L'étudiant a été défaillant à une unité : il est donc défaillant pour l'ensemble du semestre. En revanche, il conservera l'unité 2 qui a été acquise, et passera les rattrapages en vue d'obtenir l'unité 1 et 3.

3) Résultat de l'Unité 1 : Ajourné

La première unité d'enseignement est constituée de 3 matières : droit des personnes, droit constitutionnel général, histoire des institutions après 1789. La moyenne de chaque matière se calcule avec les notes obtenues en TD et à l'examen final. Attention : les coefficients sont différents entre cours et TD ! Ici, l'unité 1 n'est pas acquise. L'étudiant est ajourné.

L'UE 1 ne pourra pas être acquise par compensation grâce à l'UE 2 en raison de la règle de la double moyenne (cette règle ne s'applique pas au parcours droit-langues). L'étudiant devra repasser les matières de cette UE pour lesquelles il est ajourné (droit des personnes, histoire des institutions après 1789) pour parvenir à une moyenne égale ou supérieure à 10/20 dans cette UE.

4) Résultat de l'Unité 2 : Admis

L'unité 2 est acquise, et pourtant, le relevé indique qu'en relations internationales l'étudiant n'a pas eu la moyenne et est donc ajourné...

Il y a eu compensation : si la moyenne des 2 cours composant l'unité est égale ou supérieure à 10, l'unité est quand même acquise !

Attention, il est impossible d'améliorer la note pour la matière inférieure à la moyenne car l'unité est acquise. On ne peut pas passer au rattrapage.



Et en seconde chance ?

1) L'unité 2 est acquise : il n'y a plus à s'en préoccuper.

2) L'unité 1 n'est pas acquise : l'étudiant devra repasser l'examen en droit des personnes et/ou

histoire des institutions après 1789, où il n'a pas obtenu la moyenne pour valider cette unité.

3) L'étudiant a été défaillant à l'unité 3. Il devra passer le rattrapage qui lèvera automatiquement cette défaillance. Sans cela, il ne pourra pas valider son année et accéder à l'année supérieure.



Outils étudiants

Pas d'études réussies sans de bons outils. L'UGA et la Faculté vous offrent tout le nécessaire pour que votre année soit couronnée de succès !

■ LEO (intranet étudiant)

L'intranet étudiant LEO est la passerelle vers tous les services numériques mis à votre disposition (ADE, Moodle,...). Utilisé au quotidien, il vous permettra de rester informé des dernières actualités de la Faculté et de l'UGA. Vous pourrez également y retrouver des informations utiles concernant vos ressources, vos démarches administratives, votre projet d'études et professionnel et votre vie étudiante.

Accéder à LEO : leo.univ-grenoble-alpes.fr

■ ADE (emploi du temps)

Tenez-vous informé de l'évolution de votre emploi du temps, en consultant tous les jours la plate-forme ADE.

Vous découvrirez que les plannings dans l'enseignement supérieur sont très différents de ceux du lycée. Changeant généralement chaque semestre, les cours vous sembleront peut-être éloignés les uns des autres dans la journée voire dans la semaine. Gardez la bonne attitude durant toute l'année en profitant des heures creuses pour travailler, faire vos recherches à la bibliothèque universitaire, ou pour vous occuper de vos éventuels problèmes de scolarité.

Accéder à ADE depuis LEO :

leo.univ-grenoble-alpes.fr (Accueil > Mon emploi du temps)

La carte étudiante

Distribuée à la rentrée, elle est un accessoire indispensable à votre vie étudiante. Ne la perdez pas, elle est précieuse !

Elle est non seulement remise avec vos identifiants de connexion pour les outils informatiques, mais elle sera également votre preuve d'identité pour les examens. Prenez-en soin !

■ Moodle (cours et actualités)

Moodle est la plateforme pédagogique utilisée à la Faculté afin de communiquer les ressources pédagogiques à l'attention des étudiants (informations de scolarité, plans de cours, documents de TD) mais aussi les actualités, offres de stage,... Chaque étudiant accède uniquement à son année d'études. Consultez quotidiennement cet outil !

Accéder à Moodle depuis LEO :

leo.univ-grenoble-alpes.fr (Accueil > Mes cours)

■ Zimbra (messagerie étudiante)

La messagerie Zimbra permet d'accéder à vos courriels universitaires, gérer votre calendrier et vos contacts à partir de n'importe quel ordinateur qui dispose d'un accès à Internet. Une boîte de messagerie étudiante est créée automatiquement à l'inscription dans l'établissement (sous réserve que l'étudiant soit inscrit correctement).

À noter : vous devez impérativement utiliser cette adresse mail Zimbra pour toute communication relative à votre scolarité universitaire.

L'ensemble des courriels émis ou reçus par la Faculté de droit et l'Université Grenoble Alpes le seront par votre adresse mail Zimbra. Si vous souhaitez consulter ces messages depuis votre adresse mail personnelle, vous devrez effectuer une redirection.

Accéder à Zimbra depuis LEO :

leo.univ-grenoble-alpes.fr (Accueil > Ma messagerie)

Effectuer une redirection depuis LEO :

leo.univ-grenoble-alpes.fr (Accueil > Menu utilisateur > Paramétrer ma messagerie)

■ PStage (conventions de stage)

PStage est l'application de gestion des conventions de stage utilisée par la Faculté de droit. Une fois votre stage trouvé, Pstage vous permettra de réaliser votre convention de stage grâce à la saisie de données précises (coordonnées de l'établissement d'accueil, nature et durée du stage, gratification éventuelle, identité des signataires...). Votre convention sera ensuite vérifiée par le Bureau des stages de la Faculté puis signée par les différentes parties prenantes via la plateforme de signature électronique Yousign.

Accéder à PStage depuis LEO :

leo.univ-grenoble-alpes.fr (Accueil > Outils > Tous les outils numériques)

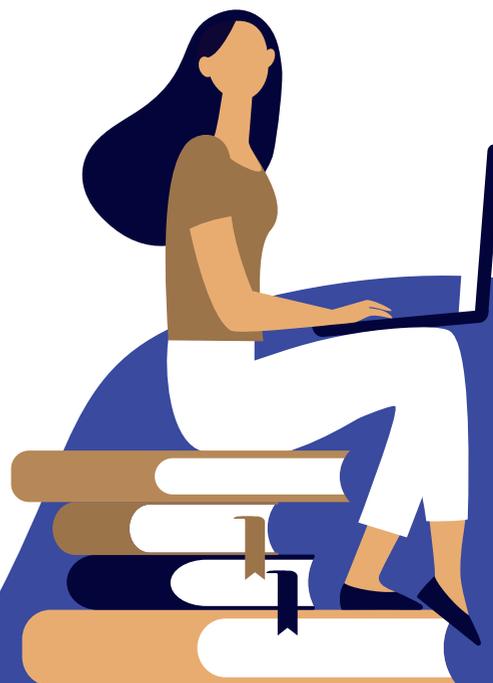
■ Digiposte (relevés de notes)

Digiposte est un coffre-fort numérique qui permet de centraliser, d'archiver et de gérer tous vos documents importants. Vous pouvez y déposer les documents que vous souhaitez. L'université Grenoble Alpes y déposera aussi certains documents numériques originaux comme, par exemple, vos relevés de notes et vos attestations de réussite. Ces documents reçus sont des originaux numériques ayant strictement la même valeur que des originaux papier.

Digiposte est un coffre-fort qui vous est ouvert à vie, entièrement et définitivement gratuit pour vous, qui vous permet d'archiver jusqu'à 3 GO de documents personnels importants (des copies de pièces d'identité, de diplômes...).

Activer votre compte Digiposte depuis

LEO : leo.univ-grenoble-alpes.fr (Accueil > Outils > Tous les outils numériques)





Enseignements transversaux à choix

Les ETC (enseignements transversaux à choix) vous permettent d'ajouter à vos études des enseignements interdisciplinaires, des langues et des sports !

Ils sont obligatoires au semestre 2 de la L1 et facultatifs à tous les autres semestres de la licence (dans ce cas ils peuvent donner lieu à une bonification). Vous pourrez les sélectionner en fonction de votre objectif de poursuite d'études, de votre projet professionnel, ou simplement pour élargir vos connaissances.

■ Enseignements interdisciplinaires

Proposés par le Service des enseignements transversaux (SET), ces enseignements couvrent de nombreuses disciplines sur des thèmes aussi variés que " Construire son projet entrepreneurial ", " Les risques naturels en montagne ", " Bioéthique "...

S'informer sur les enseignements interdisciplinaires : RDV au Forum des ETC organisé par l'UGA à la rentrée.

Consulter le catalogue des ETC interdisciplinaires : www.univ-grenoble-alpes.fr (Formation > Enrichir son parcours > Personnaliser votre formation > Les ETC interdisciplinaires)

■ Langues

Que ce soit pour préparer une année d'études à l'étranger ou ajouter des compétences à votre CV, l'étude des langues est toujours un plus. Si l'anglais juridique est dispensé en licence, vous pouvez également apprendre d'autres langues grâce aux modules proposés par le Service des langues de l'Université Grenoble Alpes en complément des cours suivis à la Faculté.

Le Service des langues vous donnera également accès à diverses certifications en langues (CLES, par exemple) souvent bien utiles pour valoriser vos compétences. Pensez à vous renseigner au plus vite pour ne pas rater les inscriptions !

S'informer sur les langues : RDV au Forum des langues organisé par l'UGA à la rentrée.

Consulter le site du Service des langues : sdl.univ-grenoble-alpes.fr

■ Sports

"Un esprit sain dans un corps sain" : la pratique du sport est vivement encouragée par l'Université ! Les enseignements de sport, qui ont lieu toute la semaine, permettent la découverte de nombreuses disciplines.

Ces activités sont organisées par le Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS).

S'informer sur les sports : RDV au Forum des sports organisé par l'UGA à la rentrée.

Consulter le site du SUAPS : suaps.univ-grenoble-alpes.fr



Parcours individualisés

Général ou particulier, la Faculté de droit vous propose de définir votre parcours, selon vos besoins et vos envies !

■ Coursus aménagés "Oui si"

La Faculté de droit met en place un **dispositif d'accompagnement** appelé cursus aménagé « oui si », sans allongement d'étude, en vue de favoriser la réussite. Il propose aux étudiants identifiés dans le cadre de Parcoursup un soutien en expression écrite via la plateforme Voltaire, ainsi qu'un soutien dans les matières juridiques fondamentales et un tutorat individualisé, qui s'ajoutent au programme de la première année de licence.

■ Option santé

La **L.AS (Licence + option Accès Santé)** offre aux étudiants de droit la possibilité de suivre, en plus du programme de la licence 1, des enseignements de sciences dispensés par les UFR de médecine et pharmacie (physique-chimie, biochimie, biostatistiques, biologie cellulaire, et histologie-biologie du développement ; physiologie humaine ; anatomie ou initiation à la connaissance du médicament). Après validation de l'année de L1 droit et de l'option santé (10 crédits), et sous réserve de leur classement aux épreuves, apprécié par les UFR médecine et pharmacie, les étudiants pourront poursuivre leurs études en deuxième année de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, ou kinésithérapie.

■ DU Collège de droit

Le Diplôme d'Université (DU) Collège de droit est une **formation complémentaire sélective**, proposée aux étudiants de la Faculté de droit ayant un bon niveau en licence (moyenne supérieure ou égale à 13/20 dans la limite de 40 étudiants). Cette formation offre des modules pédagogiques innovants, grâce à un effectif limité.

Sont proposés : des visites de terrain (Cour d'appel, Maison d'arrêt...), des mises en situation (simulation parlementaire, rhétorique, éloquence,...), des rencontres avec des praticiens du droit et des professionnels issus de domaines variés ainsi qu'un stage. À l'issue de cette formation, les étudiants obtiennent un Diplôme d'Université, indépendant de la licence, ce qui représente un véritable atout pour leur CV.

S'informer sur notre site : droit.univ-grenoble-alpes.fr (Formation > Formations en présentiel > Autres formations)



S'ouvrir au monde

Votre formation juridique ne sera pas votre seul atout pour votre insertion professionnelle. N'hésitez pas à agrémenter votre cursus avec des connaissances provenant d'autres sphères !

■ Faire un stage

Effectuer un stage, c'est l'occasion d'acquérir une première expérience du monde du travail et de mettre en pratique tout ce que vous avez appris dans votre formation. Les stages ne sont pas obligatoires en licence (*sauf en licence droit-langues*), mais une expérience préprofessionnelle est un vrai atout pour votre insertion dans la vie active. Par ailleurs, un stage peut être utile pour vous démarquer dans le cadre d'une sélection en master.

Pour l'organisation de votre stage, votre interlocuteur reste avant tout le **Pôle professionnalisation** de la Faculté de droit. Dans ce pôle, le **Bureau des stages** assure la diffusion d'offres de stages et d'emplois. Vous pouvez les consulter, soit sur les panneaux d'affichage du Pôle professionnalisation (Aile B, 2^e étage), soit sur Moodle. Des listes d'entreprises et organismes, privés et publics, sont également à votre disposition pour mener vos recherches de stages.

Contactez le Bureau des stages :

droit-bureaustages@univ-grenoble-alpes.fr
04 76 74 32 38

Établir sa convention de stage :

droit.univ-grenoble-alpes.fr (Monde professionnel > Stage et emploi > Faire un stage)

■ Partir à l'étranger

Mettre de l'international dans ses études, ça se prépare dès la première année ! Si vous envisagez d'effectuer votre licence 3 ou votre master 1 dans une université étrangère dans le cadre d'un programme d'échange (Erasmus...), ne vous y prenez pas au dernier moment et ne négligez pas les langues étrangères.

Contactez le **Pôle relations internationales (RI)** de la Faculté afin de vous informer sur les possibilités d'échanges et préparer au mieux votre séjour et votre retour.

S'informer sur les relations internationales :
droit.univ-grenoble-alpes.fr (International)

Contactez le Pôle RI :

droit-law-international@univ-grenoble-alpes.fr
04 76 74 32 39

Voir les destinations proposées par l'UGA :

www.univ-grenoble-alpes.fr (Formation > Mobilité internationale > Partir à l'étranger)



Services aux étudiants

L'UGA, la Faculté de droit et ses partenaires vous accompagnent durant toute votre scolarité pour construire votre projet d'études et professionnel et profiter pleinement de votre vie étudiante !

■ MUSE - Maison universitaire des services à l'étudiant

Située à l'arrêt de tram " Gabriel Fauré - MUSE ", la Maison universitaire des services à l'étudiant a été pensée comme un **guichet unique** qui permet de faciliter vos démarches.

La MUSE accueille plusieurs **services de l'Université Grenoble Alpes** : Centre de santé étudiant ; Service Accueil Handicap ; Service Accueil Accompagnement ICampus ; Service Initiatives étudiantes ; Service Accueil International ISSO ; SUAPS UGA ; Service Culture ; Pôle entrepreneuriat étudiant " Pépîte Ozer " ; Fab-Lab MSTIC. Elle rassemble également les **services du CROUS Grenoble Alpes** : Service Social, Service des Bourses et Pôle Logement ; Service culture, sport et animation.

Se rendre à la MUSE :

80 allée ampère, 38400 Saint-Martin-d'Hères



Les aménagements spécifiques aux situations de handicap

Pour les étudiants en situation de handicap, des aménagements sont possibles dans certains cas précis. Ils peuvent prendre la forme d'un **aménagement d'examens** (tiers temps principalement) **et/ou d'études**, ce qui ne dispense en aucun cas d'assiduité. La formation pourra sinon être proposée en **enseignement à distance** aux étudiants qui ne peuvent pas suivre les cours en présentiel.

Pour **déclarer un handicap**, une **procédure en 5 étapes** doit être respectée :

- 1/ Réalisez une demande d'aménagement (plateforme Thémis)
- 2/ Signalez au plus tôt votre situation auprès du **Centre de santé universitaire de Grenoble** qui produira un certificat médical
- 3/ Présentez-vous au **Service accueil handicap (SAH)** qui formalisera un plan d'accompagnement
- 4/ Contactez la **Faculté de droit** qui rédigera la décision d'aménagement finale
- 5/ Informez votre **gestionnaire de scolarité** de la Faculté afin que les aménagements puissent être pris en compte le plus rapidement possible

Attention, les demandes d'aménagement doivent être renouvelées tous les ans.

Déclarer un handicap :

Suivez la procédure détaillée sur le site internet de la Faculté de droit : droit.univ-grenoble-alpes.fr (Vie étudiante > Aménagements d'études)

Contactez le Pôle EAD :

droit-ead@univ-grenoble-alpes.fr / 04 76 74 32 35 (ou 36)

■ Bibliothèque et documentation

La bibliothèque universitaire Droit-Lettres sera votre lieu de référence pour la recherche documentaire. Elle met à votre disposition de nombreux services : ressources papier et numériques, wifi, salles de lecture, salles de travail en groupe, prêt à domicile. Il suffit de s'inscrire à la BU avec votre carte étudiante.

Vous trouverez également dans la salle dédiée au droit (rez-de-chaussée de la bibliothèque) les documents correspondant aux besoins de votre formation : codes, manuels d'enseignement, revues juridiques, ... Enfin, vous aurez accès aux documents numériques en ligne, depuis les postes de la BU ou à distance avec vos identifiants UGA.

En plus de la BU Droit-Lettres, vous aurez accès à toutes les bibliothèques faisant partie du réseau documentaire de l'UGA.

Pour les étudiants en situation de handicap, les BU grenobloises offrent un accès facilité aux versions numériques des documents proposés en bibliothèque mais aussi à la majorité de la production éditoriale française récente.

S'informer sur le réseau des bibliothèques :

bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr

Contacteur le responsable handicap des bibliothèques de l'UGA :

bu-accessibilite@univ-grenoble-alpes.fr

■ UNJF

L'Université Numérique Juridique Francophone (UNJF) est une université virtuelle qui propose gratuitement des cours en ligne aux étudiants des universités partenaires.

Ces cours sont apportés par des enseignants spécialisés dans leur domaine de compétence. Toutefois, il est important de préciser que ces cours ne sauraient en aucun cas servir de substitut aux enseignements dispensés en amphithéâtre par les enseignants de la Faculté de droit de Grenoble sur lesquels les étudiants seront évalués : à l'instar des manuels, ils peuvent en revanche être utilisés comme une ressource documentaire supplémentaire et gratuite.

Accéder aux cours en ligne de l'UNJF :

cours.unjf.fr

■ Jurisguide

Le site Jurisguide offre aux étudiants un accès illimité à des ressources essentielles en droit et à leur description synthétique, aux guides et aux fiches méthodologiques pour effectuer des recherches efficaces. Il est régulièrement mis à jour grâce, notamment, au partenariat mis en place avec la BU Droit-Lettres de l'UGA.

Accéder à Jurisguide :

jurisguide.fr

■ Vie associative

Plusieurs associations étudiantes sont là pour vous accompagner, vous aider dans vos études ou même vous divertir durant toute l'année !

Il existe également des associations propres à des formations particulières (licence droit-langues, par exemple). Nous vous invitons à consulter le site de la Faculté pour plus d'informations.

Consulter la liste des associations sur le site de la Faculté :

droit.univ-grenoble-alpes.fr (Vie étudiante > Associations étudiantes)

Contacteur le Bureau des Etudiants (BDE) :

bdedroitgrenoble@gmail.com

Contacteur Etujuris : etujuris@gmail.com

■ PROSE

Votre meilleur atout pour un cursus universitaire adapté à votre projet professionnel : la Plateforme Ressources Orientation Stages Emploi (PROSE) de l'UGA. Celle-ci regorge de ressources pour vous aider à définir votre projet de formation et préparer votre insertion professionnelle.

Cet outil est proposé par l'Espace Orientation Insertion Professionnelle (OIP) qui vous accueille sans rendez-vous tout au long de l'année sur le Campus de Saint-Martin-d'Hères.

Les professionnels de l'orientation vous offrent également la possibilité de participer à des séances d'accompagnement individuelles ou collectives et organisent de nombreux événements (conférences, forums) durant l'année universitaire.

S'informer sur PROSE :

prose.univ-grenoble-alpes.fr

Se rendre à l'Espace OIP :

BPMF, 1^{er} étage, 151 rue des universités, 38400 Saint-Martin-d'Hères

Contacteur la DOIP :

orientation-insertion@univ-grenoble-alpes.fr
04 57 04 15 00



Le Pôle professionnalisation de la Faculté de droit :

Le Pôle professionnalisation vous accompagne dans votre projet de stage (Bureau des stages) et votre recherche d'emploi grâce à la diffusion d'offres mises en ligne sur la plateforme Moodle. Par ailleurs, il organise de nombreux événements tout au long de l'année pour vous permettre de réussir votre insertion professionnelle : conférences métiers, ateliers, Forum des métiers...

Se renseigner sur la professionnalisation : droit.univ-grenoble-alpes.fr (Monde professionnel)

Contacteur le Pôle professionnalisation : droit-professionnalisation@univ-grenoble-alpes.fr / 04 76 74 32 37



Contacts

Scolarités

Licence droit

L1 : droit-l1@univ-grenoble-alpes.fr

L2 : droit-l2@univ-grenoble-alpes.fr

L3 : droit-l3@univ-grenoble-alpes.fr

Licence droit-langues

L1 : droit-langues-l1@univ-grenoble-alpes.fr

L2 : droit-langues-l2@univ-grenoble-alpes.fr

L3 : droit-langues-l3@univ-grenoble-alpes.fr

Accueil

droit-accueil@univ-grenoble-alpes.fr

04 76 74 32 00

Adresse

Faculté de droit de Grenoble

1133 rue des résidences

38400 Saint-Martin-d'Hères

Site internet

droit.univ-grenoble-alpes.fr

SUIVEZ-NOUS !



Les informations de ce document ne sont pas contractuelles, des modifications peuvent être apportées. Ce document est valable pour l'année universitaire 2023-2024 (**dernière mise à jour** : juin 2023).

Responsable de la publication : M. le Doyen Jean-Christophe VIDELIN / **Rédaction, mise en page, graphisme** : Service communication de la Faculté de droit / **Impression** : Coquand imprimeur / **Crédits images** : service communication de la Faculté de droit ; Freepik.